

INFORMATIONS RELATIVES À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DE L'AELE

Aide d'État — Décision de ne pas soulever d'objections

(2022/C 297/03)

L'Autorité de surveillance AELE ne soulève aucune objection à l'égard de l'aide d'État suivante:

Date d'adoption de la décision	5 avril 2022
Numéro de l'affaire	88473
Numéro de la décision	071/22/COL
État de l'AELE	Islande
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Modification du fonds de garantie pour les voyages destiné aux professionnels du marché des voyages à forfait dans le contexte de la pandémie de COVID-19
Base juridique	Modification de l'acte n° 78/2020 relatif aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées
Type de la mesure	Régime d'aides
Objectif	Remède à une perturbation grave de l'économie
Forme de l'aide	Bonification d'intérêts
Budget	4,5 milliards d'ISK
Durée	du 2 juillet 2020 au 31 décembre 2020
Secteurs économiques	NACE 79 - Activités des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activités connexes
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ferðamálastofa Hafnarstræti 91 600 Akureyri ISLANDE

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site web de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante: <http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/decisions/>